

La tranquillité pour tous : une priorité à Clermont-Ferrand

Une stratégie, des outils et des partenaires... tels sont les ingrédients pour prévenir et lutter contre la délinquance et participer à la tranquillité publique. Explication de texte avec Jérôme Godard, adjoint à la tranquillité publique, prévention de la délinquance et protection des populations à la Ville de Clermont-Ferrand.

Q On a l'habitude de dire que « les villes sont en première ligne en matière de prévention de la délinquance ». Comment réagissez-vous à cette phrase ?

Clermont-Ferrand (146 734 habitants, dont 13% résident en quartier prioritaire) est reconnue comme l'une des villes les plus dynamiques en matière d'actions partenariales de prévention de la délinquance, comme l'indique le préambule du contrat de sécurité intégrée signé avec l'État le 22 juillet 2021 ¹.

Comme les politiques culturelles ou sportives, la sécurité et les actions en matière de prévention de la délinquance peuvent et doivent participer, en partenariat et dans le cadre des compétences des collectivités locales, à la sécurité et la tranquillité de tous les habitants et les usagers de la ville. Nous ne devons pas faire « à la place de » mais bien « avec » car nous avons une responsabilité : le vivre-ensemble !

Q Quelle est la situation en matière de délinquance à Clermont-Ferrand et notamment dans les quartiers prioritaires ?

Clermont-Ferrand fait face, comme de nombreuses métropoles, à la montée des faits de délinquance, une délinquance de plus en plus jeune, avec des incivilités nombreuses sur l'espace public, en rai-

son notamment d'une vie nocturne intense liée à la présence de près de 45 000 étudiants. La ville connaît aussi la démultiplication des points de trafic de stupéfiants. La crise sanitaire, la paupérisation des populations participent également à un climat anxieux. Je ne veux pas stigmatiser les quartiers politiques de la ville. La tranquillité publique et le partage de l'espace public doivent être possibles partout, mais il est vrai que nous devons être plus attentifs encore dans ces quartiers.

Q Quels sont les outils à votre disposition en tant qu'élu pour agir en matière de prévention de la délinquance ?

Quand je suis arrivé en 2014, j'avais une feuille blanche. J'ai donc développé des actions et mis en place une série d'outils parmi lesquels la vidéo-protection avec un plan de développement (nous sommes passés de 14 à plus de 100 caméras) ; la brigade incivilités-proximité qui patrouille à pied dans le centre-ville pour repérer et lutter contre les incivilités ; le conseil pour les droits et devoirs des familles ; la création d'une brigade de soirée ; la participation au GLTD ² (groupe local de traitement de la délinquance) relancé en juin 2021 ; les marches exploratoires ; les actions de médiation, etc.

Pour mettre en œuvre les orientations stratégiques, je m'appuie sur la Direction de la prévention et de la tranquillité publique, qui comprend la mission prévention de la délinquance-coordination du CISPDP et le service de police municipale, soit environ 75 agents.

Q Quels sont vos principaux partenaires, dans le cadre du CISPD ? Et en particulier, quelles sont vos relations avec l'État ?

Nous avons de très nombreux partenaires : la Préfecture et la Direction départementale de la sécurité publique pour toutes les questions relatives à la sécurité publique, le Parquet, le Conseil départemental bien sûr, mais aussi l'Éducation nationale, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les bailleurs sociaux, la T2C (transport en commun de l'agglomération clermontoise) ou encore le monde associatif avec l'Adsea (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte) pour la prévention spécialisée, l'AVEC 63 (Association victime écoute conseil) pour l'accompagnement des victimes et bien d'autres encore.

Les relations avec l'État sont bonnes car elles sont franches et basées sur la confiance. Il existe certainement encore des améliorations, nous travaillons au quotidien pour cela.

Avec la Justice, nous collaborons au sein d'un GLTD et nous devons prochainement formaliser une convention partenariale dans laquelle nous ferons par exemple référence au soutien de la Ville pour la maison du droit implantée dans le quartier prioritaire Saint-Jacques.

Avec l'Éducation nationale, la Ville est en lien constant sur les questions de réussite éducative avec un chargé de mission dédié et des discussions sont en cours pour mettre en place le dispositif de responsabilisation entre les collègues et la Ville.

Enfin, la Ville accueille des TIGistes³ adressés par le Spip et travaille avec la Métropole pour développer des postes correspondants.

Q Comment se décline la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 dans votre territoire ?

Nous sommes en phase de diagnostic mais le maire-président a d'ores et déjà opté pour la création d'un Conseil métropolitain de sécurité et de

prévention de la délinquance. Notre CISPD regroupant 7 communes va donc laisser la place à un CMSPD pour les 21 communes de la Métropole et un CLSPD pour la Ville de Clermont-Ferrand.

Les deux instances s'inscriront dans les axes de la stratégie nationale et la Ville de Clermont-Ferrand va faire une offre de service à la Métropole. Nous avons un savoir-faire en matière d'animation partenariale, notre objectif premier est donc d'éviter l'épuisement par la multiplication des réunions. Il faut être efficace, concret, pour agir en matière de prévention de la délinquance. Aussi la Ville va proposer de mutualiser ses compétences pour coordonner les deux instances.

Q Avez-vous des messages à faire passer à notre lectorat, en particulier aux élus ?

La prévention et la tranquillité publique constituent une politique publique locale à part entière. Nous devons non pas remplacer l'État, mais bien agir en tant que partenaire avec nos propres compétences et notre connaissance des territoires. ●

Propos recueillis
par Frédérique Bourgeois

1. « Les contrats de sécurité intégrée prévoient des "engagements réciproques" de la part de l'État et des villes signataires, en lien avec d'autres partenaires pour renforcer les effectifs de sécurité et l'équipement en vidéosurveillance et harmoniser les méthodes de travail. » (source : Localtis, 1^{er} octobre 2021)

2. Le GLTD est un dispositif qui regroupe *a minima* les services de police, de la justice et de la collectivité (un élu) et vise à une meilleure coordination de l'action des services de justice et de police sur le terrain.

3. TIGiste : personne effectuant un travail d'intérêt général, en remplacement d'une amende ou d'une peine de prison. Il s'agit d'un travail non rémunéré à exécuter au profit d'une collectivité, d'un établissement public ou d'une association habilitée par la justice.